PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU BUISSON DE CADOUIN

L'an deux mil dix vingt, le 13 août le Conseil Municipal de la Commune du BUISSON DE CADOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Pôle d'Animation Culturelle de Le Buisson de Cadouin, sous la présidence de la Maire, Madame MARSAT Marie-Lise.

Date de convocation du conseil municipal : 05 août 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de membre présents : 16

		Présents	Excusé	Pouvoir à
	MARSAT Marie-Lise	X		
	GOUIN Jean-Marc	X		
	KOEGLER Maryline	X		
	LAFORCE Jean-Marc	X		
	FAUGERES David	X		
	BEYNE Marianne	X		
	VAN DUIJN Danielle	X		
	LECLERCQ Jean-Michel	X		
	FOURTEAUX Michèle	X		
	PRADERIE Matthieu		X	VAN DUIJN Danielle
	MOTTIEZ Valérie	X		
	VEYSSIERE Patricia	X		
	LABROUSSE Stéphane	X		
	FLORES Eva	X		
	CREMONINI Michel		X	MARSAT Marie-Lise
	DESCHEEMAEKERE Raymonde	X		
	HAUW Christophe	X		
	COQUARD Boris	X		
	VERDIER Nathalie	X		Boris COQUARD

Madame DESCHEEMAEKERE Raymonde a été désignée comme secrétaire de séance

<u>Ordre du jour de la séance :</u>

- Election du maire délégué de la commune associée de Paleyrac
- Questions diverses

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue parmi l'assemblée à Monsieur Christophe HAUW, conseiller municipal installé suite à l'acceptation par le Préfet de la démission de Monsieur Bruno GARRIGUE de ses fonctions de maire délégué et de conseiller municipal.

Madame la Maire indique au conseil que, sollicitée par ses soins, Madame Patricia VEYSSIERE l'a informée par écrit de son souhait de ne pas postuler aux fonctions de Maire délégué de Paleyrac,

Ce faisant, Madame Eva FLORES fait acte de candidature. Madame la Maire demande s'il y a d'autres conseillers candidats ce qui n'est pas le cas. Madame Eva FLORES expose au conseil ses motivations et comment elle entend exercer ses fonctions dans la concertation et l'écoute, avec l'appui des conseillers municipaux et particulièrement de Madame Patricia VEYSSIERE, ainsi que d'un secrétariat efficace. Elle remercie les Paleyracois pour le bon accueil qu'ils lui ont réservé et s'attachera à travailler avec eux, notamment au travers de la mise en œuvre prochaine d'une commission citoyenne, destinée à améliorer encore le fonctionnement de la commune associée de Paleyrac.

Après avoir désigné deux assesseurs (Messieurs Stéphane LABROUSSE et Boris COQUARD), il est procédé aux opérations de vote comme suit.

2020-08 – 01 Election du maire délégué de la commune associée de Paleyrac

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire délégué de la commune associée de Paleyrac.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Madame Eva FLORES est candidate à la fonction de Maire déléguée de la Commune associée de Paleyrac.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins :.....19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

A obtenu :
Madame Eva FLORES: .....17 voix Dix sept voix
Madame Eva FLORES ayant obtenu la majorité absolue,

Le Conseil,
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 17 voix,
Proclame **Madame Eva FLORES** Maire déléguée de la Commune associée de Paleyrac, et la déclare installée.
Autorise Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Monsieur COQUARD demande la parole et s'adressant à Madame la Maire, demande à savoir ce qu'il se passe sur la commune associée de Paleyrac et quelles sont les raisons de la démission de Monsieur Bruno GARRIGUE.

Madame la Maire répond que Monsieur GARRIGUE a motivé sa démission du conseil pour des raisons de santé et que seul l'intéressé peut donner plus ample information s'il le souhaite.

Monsieur COQUARD revient sur les termes de la lettre du Maire adressée aux Paleyracois, démarche appréciée par les habitants. Toutefois, il souhaite connaître quels sont les dossiers « difficiles » dont il est question et ce, dans un souci légitime d'information.

Madame la Maire répond que la gestion d'une commune quelle qu'elle soit comporte des dossiers « difficiles » à Paleyrac comme ailleurs. L'humain étant « créatif » en la matière. Aussi, elle souligne que sa méthode de travail repose toujours sur le dialogue, la concertation et la recherche d'une médiation pour aboutir aux solutions qui puissent satisfaire les parties et les habitants, et ce avant tout contentieux. Madame Eva FLORES, prend le relais en ce sens.

Monsieur LAFORCE souligne que, dans le cadre d'un contentieux ouvert devant la justice, le droit à communication peut s'exercer lorsque la chose est jugée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 19h40.